



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 54



Commission d'enquête sur l'état des forces de sécurité intérieure

Parmi les moyens de contrôle dont disposent les assemblées parlementaires figurent les **commissions d'enquête**.

Elles permettent aux Sénateurs qui la composent de recueillir par eux-mêmes des informations et de les porter à la connaissance du Sénat - et de l'opinion publique - soit sur la gestion d'un service public, soit sur des faits déterminés particulièrement graves.

La mission des commissions d'enquête a un caractère temporaire : elle prend fin par le dépôt de leur rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de l'adoption de la résolution qui les a créées.

Le Sénat a créé une commission d'enquête sur l'état des forces de sécurité intérieure, à la demande du groupe « Les Républicains », suite notamment à la vague de suicides dans la police nationale.

Le bureau se compose de :

Président : M. Michel BOUTANT,
Rapporteur : M. François GROSDIDIER
Vice-Présidents-es : Mme Éliane ASSASSI, M. Arnaud de BELENET, M. Alain CAZABONNE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Samia GHALI, M. Dominique de LEGGE, M. Alain MARC,

Le jeudi 15 février 2018, la commission d'enquête auditionne les représentants de la **FA-FPT** dont Fabien GOLFIER et Pascal AIGUESPARSES, Pascal KESLER respectivement Secrétaire National en charge de la police municipale, membre du bureau fédéral, et Secrétaire Général.



CCPM : les maires et que les maires à précisé le Conseil d'Etat

L'Association des Maires de France souhaitait obtenir une modification de la composition de la Commission Consultative des Polices Municipales (CCPM) afin que les adjoints au maire puissent siéger dans cette instance.

Le Ministère de l'Intérieur a donc envisagé de modifier la composition de la CCPM, en modifiant par décret le Code de la Sécurité Intérieure dans sa partie réglementaire.

Loupé, le Conseil d'Etat a rejeté ce texte au regard de l'article L. 514-1 du Code de la Sécurité Intérieure qui mentionne :

*« Une commission consultative des polices municipales est créée auprès du ministre de l'intérieur. Elle est composée **pour un tiers de représentants des maires des communes employant des agents de police municipale**, pour un tiers de représentants de l'Etat et, pour le dernier tiers, de représentants des agents de police municipale choisis par les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires territoriaux. Elle est présidée par un maire élu en son sein, qui a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.*

Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent article. »

Ainsi, tant que la loi ne modifie pas la partie législative du CSI, seuls les maires et que les maires peuvent siéger à la Commission Consultative des Polices Municipales.

Dispositif « grands événements » : des dispositions très complexes à mettre en œuvre

Pour la deuxième fois seulement, une disposition de la loi antiterrorisme du 3 juin 2016 va être appliquée : il s'agit du dispositif obligeant l'organisateur d'un « grand événement » à demander une autorisation préfectorale pour permettre à toute personne (hors spectateurs) à accéder au site. Cette mesure, apprend-on dans le Journal officiel de ce matin, va s'appliquer au Carnaval de Nice et à la Fête du Citron à Menton – deux manifestations qui ont lieu entre le 17 février et le 3 mars.

Rappelons que la loi et surtout le décret du 20 avril 2017 imposent une procédure très contraignante : lors de « grands événements » – choisis par le gouvernement – l'accès au site de toute personne travaillant sur le site sera soumis à un avis individuel de la préfecture, permettant de vérifier que « le comportement ou les agissements de la personne ne sont pas de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes (ou) à la sécurité publique ». Tous ceux qui travaillent sur le site d'un tel grand événement sont concernés : sonorisateurs, techniciens, vigiles, hôtesse d'accueil, agents d'entretien, mais aussi vendeurs ambulants, etc. Pour chacune de ces personnes, l'organisateur doit envoyer à la préfecture une demande d'avis comprenant notamment l'identité de la personne, sa nationalité, ses dates et lieux de naissance et le motif de sa présence. À la réception de cette demande, l'autorité administrative diligente une enquête auprès du ministère de l'Intérieur, puis envoie son « avis » à l'organisateur, qui peut ensuite, sur la base de cet avis, refuser l'accès au site à une personne.

La première question qui se posait lors de la publication du décret (lire Maire info du 24 avril) était celle de son périmètre. La loi et le décret ne mentionnent que « des grands événements exposés par leur nature ou leur ampleur à un risque exceptionnel de menace terroriste ». Mais de quoi s'agissait-il ? Les fêtes, les festivals ? Les manifestations sportives comme le Tour de France ? Jusqu'à présent, la seule fois où ce dispositif a été appliqué a été la réunion d'une centaine de chefs d'État sur le climat à Boulogne-Billancourt, le 12 décembre dernier.

Mais voici que les deux décrets parus ce matin imposent l'application de cette procédure sur un périmètre plus large, pour deux manifestations festives organisées par des communes et leurs offices du tourisme. Demander un avis pour la totalité des personnes qui travaillent à l'organisation de cette manifestation est déjà un travail considérable : rien que pour la sécurité, ce sont des centaines d'agents de sécurité qui sont mobilisés par le carnaval ! L'office du tourisme de Nice, contacté par Maire info ce matin, explique que les choses ont été anticipées et que la liste de toutes les personnes accréditées a déjà été transmise à la préfecture.

Mais si l'on regarde précisément le décret, il va bien plus loin, et pourrait se montrer très complexe à appliquer dans certains cas : il précise en effet que doivent être soumises à enquête toutes personnes « exerçant une activité quelconque, occasionnelle ou permanente, professionnelle ou bénévole, même sans rapport avec le grand événement, notamment commerciale, au sein des établissements et installations concernés ». « Même sans rapport avec le grand événement », cela signifie que tous les commerçants, cafetiers, hôteliers, etc., du périmètre, et leurs employés, doivent être soumis à la procédure, si le décret est respecté à la lettre.

À Nice, cela ne pose pas de problème particulier, puisque le périmètre décrit dans le décret de ce matin ne comprend que le Jardin Albert-Ier. « Il y a seulement deux kiosques à journaux, qui seront fermés », explique-t-on à l'office du tourisme. Mais à Menton, les choses seront peut-être plus compliquées, le périmètre englobant de nombreux cafés, commerces, casinos ou hôtels.

Les communes qui seront à l'avenir concernées par ce type de dispositif auront, en effet, tout intérêt à anticiper – et à s'appuyer sur l'expérience de celles qui sont en train d'expérimenter le dispositif – car une fois que le décret est paru, les délais peuvent être extrêmement contraints : les demandes d'avis doivent être adressées à la préfecture d'ici... demain minuit !

Source : Maire-Info

PETITES ANNONCES

La Ville de La Grande Motte (34) va vendre **un radar EUROLASER**, en bon état aux alentours de 600 €. Appareil étalonnage réalisé en cours de validé.



Renseignements : police@lagrandemotte.fr ou 04.67.12.22.22

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

La Ville de Vias (34) met en vente un **véhicule NISSAN NAVARRA 4X4, 140 cv.**

Mise en circulation en mai 2015, 9 500 km, équipée sérigraphie complète police municipale au prix de : 18 000 €



Renseignements : J.M. DURANTET au tel 04.67.21.79.76

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**



**Fédération Autonome
de la Police Municipale
Hérault - Gard**



LA BOURSE DE L'EMPLOI



La ville de Caveirac (30) recrute un agent de police municipale

Intitulé du poste ou spécialité souhaitée : POLICIER MUNICIPAL

Recrute pour voie de mutation : un agent de police municipale - Cadre d'emploi de catégorie C

Missions :

Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de service, et en qualité d'agent de police judiciaire adjoint, sous l'autorité judiciaire du Maire
L'agent aura en charge l'exercice des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique :

- Application et contrôle du respect des pouvoirs de police du Maire
- Information préventive des administrés de la réglementation en vigueur
- Régulation de la circulation routière, vérification du respect du code de la route
- Surveillance de sécurité aux abords des établissements scolaires locaux
- Intervention pour le bon déroulement des manifestations et cérémonies locales
- Veille et prévention en matière de sécurité dans le cadre des opérations liées au débroussaillage ou au Plan Communal de Sauvegarde
- Recherche et relevé des infractions – rédaction et transmission d'écrits
- Accueil et relation avec le public
- Permanence opérationnelle et organisationnelle du service
- Prise en compte du fonctionnement de la régie de recette de l'Etat (PVE)
- Sensibilisation des enfants et de la population aux règles pour la sécurité routière
- Interventions ponctuelles dans les établissements scolaires

Conditions d'exercice :

- Respect des modalités d'organisation du service
- Déplacements permanents sur le territoire communal, travail en bureau
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service
- Travail en équipe, en binôme ou trinôme en patrouille de nuit
- Utilisation d'armes de catégorie B, C et D

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Rémunération :

Statutaire + indemnité spéciale de fonction + HS nuit rémunérées + prime annuelle variable + prime équivalente au 13ème mois

Poste à pouvoir pour le plus rapidement possible

Adresser CV et lettre de motivation avant le 9 février à Monsieur le Maire de CAVEIRAC– place du château 30820 Caveirac.

Profil souhaité

Profil :

Titulaire d'un grade du cadre d'emploi « d'agent de police municipale »

Connaissance des pouvoirs de police du maire

Respect du code de déontologie, sens du service public

Discrétion, rigueur et disponibilité

Bonne condition physique

Justifier des conditions d'agrément et d'assermentation liées à l'exercice des fonctions

Justifier de la formation préalable à l'armement et au port d'armes.

Aptitude relationnelle et rédactionnelle

Permis B obligatoire.

Destinataire

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ avant le 9 février 2018

À l'adresse suivante :

COMMUNE DE DE CAVEIRAC - Hôtel de Ville - Place du Château - 30820 CAVEIRAC

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame GRADISKI Sylvie

Directrice Générale des Services

Tél 04 30 06 52 50

La ville de Beauvoisin (30) recrute un chef de service de police municipale

SPÉCIALITÉ SOUHAITÉE Chef du service de police municipale

DIRECTION OU SERVICE

Chargé de l'encadrement d'un agent de Police Municipale et d'un Agent chargé de la Surveillance Voie Publique. Placé sous l'autorité du Maire et en liaison directe avec la Direction Générale, il dirige le service, coordonne les missions des Police Municipale en respect des lois et règlements en particulier les articles R-511-1 et suivants du code de la sécurité intérieure et du code de déontologie de la police municipale.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES MISSIONS

- Assure la sécurité des personnes et des biens,

Toutes interventions correspondant aux pouvoirs de police du Maire conformément aux textes en vigueur.

Missions :

- la surveillance générale de la voie publique

- la surveillance de la circulation routière, de la vitesse et du stationnement (La commune est équipée de PV électronique que l'agent devra maîtriser)

- la surveillance des manifestations sportives, culturelles ou récréatives

- l'application des arrêtés municipaux ou préfectoraux

- la vidéo-protection

- l'accueil du public

- Assure la tranquillité, la sécurité, la salubrité et le bon ordre sur le territoire de la commune

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

- Organisation opérationnelle des missions des agents du service Police Municipale en relation étroite avec la gendarmerie dans le cadre de la convention communale de coordination.
- Prévention de la délinquance, surveillance des établissements scolaires, atteinte aux personnes, cambriolages et vols, nuisances sonores et tapages

Pour ces missions les agents sont dotés d'un véhicule de service (Duster 4X4), d'armement de catégorie B (PSA 9mm), d'armement de catégorie D (bâton télescopique, tonfa, lacrymogène).

PROFIL SOUHAITÉ

Capacité d'encadrement et aisance relationnelle avec les représentants des institutions et contact avec la population dans une logique de police de proximité.

- Connaissance des différents codes règlementaires et du règlement sanitaire départemental
- Connaissance de l'environnement territorial
- Respect du code de déontologie des agents de Police municipale
- Maîtrise des écrits et de l'outil informatique
- Capacité d'écoute, discrétion
- Diplomatie, maîtrise de soi
- Sens du service public
- Esprit d'équipe et sens du travail en commun

Modalités d'exercice du poste :

- Horaires irréguliers, amplitude variable (soirées, week-end, jours fériés)
- Permis B indispensable
- Bonne condition physique
- Grande disponibilité
- Conditions règlementaires d'agrément, d'assermentation
- Autorisation de port d'arme

Grade : chef de service de police municipale cadre B ou brigadier chef principal cadre C

Temps de travail et horaires : 35h/semaine, horaires de jour comme de nuit et variables

DESTINATAIRE

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ avant le 28/02/2018

À l'adresse suivante : Monsieur Guy Schramm – Maire - Hôtel de Ville - 30640 BEAUVOISIN ou par email à : accueil@beauvoisin.fr

Pour tout renseignement, s'adresser à : Mme Laure Béchard - Directrice Générale des Services : dgs@beauvoisin.fr

La ville d'Aimargues (30) recrute deux agents de police municipale

Recrute pour voie de mutation : un agent de police municipale - Cadre d'emploi de catégorie C, titulaire des formations et armement catégorie B, C et D.

Renseignements : police municipale d'Aimargues ou Hôtel de Ville d'Aimargues

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



La ville de Gigean (34) recrute un gardien-brigadier de police municipale

Descriptif de l'emploi :

Assurer la surveillance générale de la commune sous l'autorité du Maire. Mettre en application l'ensemble des nombreux pouvoirs conférés aux agents de la Police Municipale définis par le Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité, de la salubrité publique (Art. L.2212-2 CGCT, Art.L511-1 CSI)

Missions :

Veiller au respect de l'application des arrêtés du Maire. Assurer la surveillance générale de la voie publique, des équipements et bâtiments municipaux, contrôler la circulation et le stationnement. Ilotage pédestre/en véhicule. Traitement des véhicules en stationnement abusif et des épaves. Participer aux cérémonies officielles, à l'encadrement des manifestations culturelles ou sportives. Surveiller et contrôler le marché du mardi. Assurer la sécurité des entrées et sorties des écoles. Constater les infractions au code de l'urbanisme et de l'environnement (constructions illégales, etc.). Accueillir et orienter les administrés. Rédiger et transmettre des écrits professionnels. Assister les Pompiers et la Gendarmerie. Sanctionner les infractions. Participer à des contrôles routiers et de vitesse ainsi qu'à d'autres actions mises en oeuvre avec la Gendarmerie.

Profils demandés :

Savoirs : Connaissance des pouvoirs de police du Maire et de leurs modalités de mise en oeuvre. Connaissance des textes législatifs et réglementaires liés à la fonction. Méthodes et techniques liées à la fonction. Attestation de réussite au concours délivrée par le CDG, avoir suivi et achevé si possible la formation initiale obligatoire. Titulaire du permis B.

Savoir-faire : Relever une infraction et la qualifier. Rendre compte de son activité. Rédiger des procès verbaux et mains courantes. Maîtriser l'orthographe et l'outil informatique. Collecter, analyser et transmettre des renseignements.

Aptitudes/Qualités : posséder des qualités relationnelles, rédactionnelles et avoir l'esprit d'équipe. Faire preuve de rigueur, fermeté, discrétion, disponibilité et dynamisme. Respect de la déontologie, sens du service public. Etre en bonne condition physique.

Conditions d'exercice des missions : horaires spécifiques (équipe du matin/équipe de l'après-midi), horaires irréguliers avec amplitude variable (soirées, week-end, jours fériés, nuits) en lien avec les manifestations publiques. Travail le samedi et de soirée pour les festivités et événements exceptionnels. Astreinte. Ronde de nuit ponctuelles. Projet de mise en place de brigade vélo. Présence à la demande sur événement exceptionnel, présence par tous les temps à l'extérieur.

Contact Téléphone collectivité : 04 67 46 64 76

Informations complémentaires :

MAIRIE DE GIGEAN - Hotel de ville - 34770 Gigean

Date limite de candidature : 20/02/2018

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

La Ville de Castries (34) recrute un gardien-brigadier police municipale

Descriptif de l'emploi :

Sous la responsabilité directe du Maire, de l'Adjointe à la sécurité et du responsable du poste de Police Municipale vous serez notamment chargé de :

- Veiller au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique tout en assurant une relation de proximité avec la population
- Veiller au respect des arrêtés municipaux et des réglementations dans le cadre de l'application des pouvoirs de Police du Maire
- La police de la Route et le respect du stationnement, relever les infractions,
- La sécurité aux abords des écoles,
- La surveillance des manifestations diverses et festivités,
- La gestion des chiens dangereux,
- La police funéraire,
- Constater les infractions aux codes de l'urbanisme et de l'environnement
- Participer aux actions liées à la vidéo protection,

Missions :

Horaires de travail 35h00 avec patrouilles de nuit intégrées Travail les week-end et jours fériés en fonction des évènements

Rémunération :

Statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année liée à l'assiduité.
Recrutement par voie statutaire et poste à pourvoir 1er mai 2018.

Profils demandés :

- Bonne connaissance de la réglementation en vigueur
- Sens du service public, aptitude relationnelle et sens du travail en équipe
- Sens de la médiation, du discernement et des responsabilités
- Maîtrise de l'outil informatique et bonne capacité rédactionnelle
- Permis B

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 91 29 61 Adresse e-mail : rh1@castries.fr

Informations complémentaires :

Candidatures à envoyer avant le 07 MARS 2018 à l'attention de M. le Maire de Castries pour poste à pourvoir le 1er mai 2018. Par e-mail à dgs@castries.fr ou par courrier à Mairie de Castries – avenue de la promenade 34160 CASTRIES Renseignements administratifs auprès de Mme AILLOUD au 04.67.91.29.61 et renseignements sur les missions du poste auprès de M. POULY au 04.67.72.63.76

La Ville de Valras-Plage (34) recrute un agent de police municipale

Descriptif de l'emploi : Agent de police municipale

Missions :

- surveillance générale du territoire communal, maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique
- patrouilles sur l'ensemble du territoire de la commune
- contrôle du respect des arrêtés du Maire
- sécurisation des établissements scolaires, contrôle de la circulation et du stationnement
- mise en place, contrôle et sécurisation des foires et marchés
- encadrement et sécurisation des manifestations et évènements

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Profils demandés :

- FIA et FPA effectuées
- bonne connaissances de la législation et de la réglementation
- sens du service public et du travail en équipe
- maîtrise de soi et aptitude à la négociation lors de situations conflictuelles
- respect des règles déontologiques des policiers municipaux
- qualités rédactionnelles et d'expression orale
- rigueur et disponibilité
- bonne condition physique
- pratique habituelle de l'outil informatique
- titulaire du permis B

Contact Téléphone collectivité : 04 34 53 70 19 Adresse e-mail : mairie@ville-valrasplage.fr

Informations complémentaires :

- temps complet (35h00) - cycles de travail en fonction des nécessités de service (saison estivale) - armement catégorie B et D - rémunération statutaire + ISF + IAT Lettre de motivation manuscrite + CV + photo (joindre dernier arrêté de situation administrative)

La Ville de Cruzy (34) recrute un agent de police municipale

La ville de CRUZY (1020 habitants) recrute un gardien brigadier de police municipale (cat C) H/F - titulaire ou lauréat du concours

Missions :

Sous l'autorité du Maire, vous aurez pour mission :

- Surveillance du domaine public, maintien de la tranquillité, prévention de la sécurité et de la salubrité publique.
- Surveillance et sécurité aux entrées et sorties des écoles.
- Exécution et surveillance d'application des arrêtés de police du Maire (police de l'urbanisme, police de stationnement et de circulation), capture des animaux errants, opérations funéraires, débits de boissons, .
- Encadrement et surveillance des cérémonies officielles ou manifestations publiques diverses.
- Rédaction des écrits professionnels, des rapports et des procès-verbaux après constat des infractions.
- Appréhender le fonctionnement de la vidéo- protection.

Profils demandés :

- Etre rigoureux, organisé, disponible, avoir le sens de l'initiative et faire preuve de discrétion.
 - Bonne connaissance des textes réglementaires et des missions de police municipale.
- Qualités rédactionnelles (maîtrise de l'orthographe) et maîtrise des outils bureautiques (Word, excel, ...).
- Titulaire du permis B.
 - Titulaire du concours de gardien de police

Type d'hébergement : Pour nécessité absolue de service

Contact

Téléphone collectivité : 04 67 89 41 46 Adresse e-mail : mairie-cruzy@wanadoo.fr

Informations complémentaires :

Adresser une lettre de motivation + CV avec photo + dernier arrêté de nomination ou attestation de réussite au concours à : Madame le Maire de CRUZY Hôtel de Ville 2, Place Jean Jaurès 34310 CRUZY ou par courriel : mairie-cruzy@wanadoo.fr

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

La ville de Pignan (34) recherche un agent de Police Municipale.

Descriptif de l'emploi :

Sous l'autorité du chef de service, vous serez chargé de la surveillance des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire communal, de l'exercice des missions de prévention nécessaire au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique.

Missions :

Veiller au respect de l'application des pouvoirs de police du Maire. Appliquer les procédures et décisions administratives, rédiger les mains courantes, rapports, procès-verbaux et enquêtes administratives. Effectuer la police de circulation, du stationnement et mise en fourrière. Relever les infractions au code de l'urbanisme. Assurer les relations de proximité avec la population. Surveillance générale de la commune, patrouilles. Participer aux animations de prévention dans les écoles et sur la piste de sécurité routière. Assurer la sécurité aux abords des établissements scolaires. Participer aux cérémonies officielles et encadrer les manifestations publiques. Gérer les conflits de voisinage – travailler en liaison et coopération avec la gendarmerie.

Profil recherché :

Recrutement d'un agent par mutation ou sur liste d'aptitude. Habilitation au port d'arme B (revolver + lacrymogène) et D (bâton télescopique). Le candidat devra posséder : - très bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire, - sens du service public, des relations humaines et du travail en équipe, - rigueur, discrétion, disponibilité, autonomie, bonne maîtrise de soi et diplomatie, - sens de la médiation, du discernement et des responsabilités, - capacité à communiquer avec la hiérarchie et rendre compte, - aptitude à collaborer avec tous les services de la collectivités, - maîtrise de l'outil informatique et bonne capacité rédactionnelle, permis de conduire B obligatoire.

Recrutement : en urgence

Informations complémentaires : Mme BICHET courriel : mp.bichet@pignan.fr

La ville de Saint Gély du Fesc (34) recherche deux gardiens-brigadiers de Police Municipale

Poste ouvert aux fonctionnaires titulaire du grade de Gardien-Brigadier de Police municipale ou lauréats du concours sur liste d'aptitude.
(Poste à pourvoir rapidement)

Descriptif de l'emploi :

- Exerce les missions de prévention nécessaire au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- Placé hiérarchiquement sous l'autorité du responsable du service de police municipale.
- Recherche et relève les infractions.
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels.
- Accueil et relation avec le public.
- Contact direct avec la population
- Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.
- Collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat.
- Relations ponctuelles avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif et les partenaires sociaux.
- Temps de travail complet 35h00 hebdomadaire

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Missions :

- Surveillance générale de la commune.
- L'exécution des arrêtés municipaux.
- Les enquêtes administratives.
- La police de la circulation routière et du stationnement.
- La sécurisation des points écoles.
- La sécurisation lors des cérémonies, festivités et manifestation locales.
- La surveillance générale du domaine public et des équipements publics.
- L'aide à la population.
- La protection du cadre de vie.
- La gestion du marché de plein air.

Descriptif du candidat :

Sérieux, rigoureux et disponible, vous connaissez les pouvoirs de Police du Maire et maîtrisez l'outil informatique. Doté du sens du service public, du dialogue et de la médiation, vous faites preuve de dynamisme et d'esprit d'équipe. Vous êtes discret, avez une présentation soignée et possédez une aptitude rédactionnelle.

Permis B impératif

Conditions de recrutement :

- Rémunération statutaire. - Prime de 18%. - Horaire de journée, travail de nuit et de week-end.

Informations complémentaires :

Candidature et CV à envoyer accompagné d'une copie de la dernière situation administrative à Madame le Maire, Hôtel de ville, Parc Fontgrande BP 2 34981 Saint Gély du Fesc CEDEX.

Ou mairie@saintgelydufesc.com

La ville de Cazouls les Béziers (34) recherche un gardien de Police Municipale**Descriptif de l'emploi :**

Renfort équipe de la police municipale.

Sous l'autorité du chef de poste, travail en équipe, actuellement 4 agents

Missions :

Surveillance du domaine public, maintien de la tranquillité, prévention de la sécurité et de la salubrité publiques. Surveillance et sécurité des enfants au heurs d'entrée et de sortie des écoles publiques et du collège. Exécution et surveillance d'application des arrêtés de police du maire. Police de l'urbanisme. Police de stationnement et de circulation. Capture des animaux errants. Marché et régie, droits de place. Opérations funéraires. Encadrement et surveillance lors des cérémonies officielles ou manifestations publiques diverses. Une convention de coordination étant signée avec le représentant de l'Etat et la commune, vous serez amené à travailler en horaire décalé et en horaire de nuit.

Profils demandés :

Etre rigoureux, organisé, disponible, avoir le sens de l'initiative et savoir faire preuve de discrétion. Sens de la loyauté et respect de la hiérarchie. Sens du service public et du travail en équipe. Avoir le goût du terrain, de l'opérationnel et du contact avec la population.

Pratique de l'outil informatique et qualités rédactionnelles.

Permis B indispensable.

Une expérience dans un poste similaire serait appréciée.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Contact Téléphone collectivité : 04 67 93 61 08 Adresse e-mail : mairie@mairiecazoulslesbeziers.fr

Informations complémentaires :

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + CNAS + participation forfaitaire prévoyance Astreintes en roulement

Date limite de candidature : 28/02/2018



La Ville de Castelnaudary (11) recrute le responsable de la police municipale

Description du poste

Cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale (catégorie B)

Sous l'autorité du directeur des Affaires générales :

Met en œuvre et coordonne avec réactivité les actions de lutte contre la délinquance et les incivilités, dans le but de maintenir la tranquillité publique,

Supervise et met en œuvre les activités spécifiques (vidéo-protection, sécurité routière, fourrière, objets trouvés, animaux dangereux, vacations funéraires, etc.)

Assure la direction du service de la police (3 agents) : plannings d'intervention, roulement astreintes, formation des agents, gestion des congés, etc.

Assure le management afin d'accroître la réactivité des agents.

Prévoit, répartit et adapte les moyens nécessaires.

Pilote, coordonne et contrôle les stratégies et actions sur le terrain en fonction des urgences mais aussi du calendrier des événements et manifestations, et y participe.

Développe ou entretient les partenariats locaux : gendarmerie, acteurs de la prévention et de la médiation, commerçants, etc.

Est présent régulièrement sur le terrain.

Description du candidat

Femme ou homme de terrain – Grandes capacités managériales – Maîtrise de soi et capacité à convaincre – Sens du service public et grande disponibilité – Capacité à rechercher, recueillir et transmettre les bons renseignements – Savoir observer, analyser et gérer une situation difficile – Faire preuve de qualité relationnelles et de diplomatie pour communiquer avec des publics différents – Connaissance approfondie des pouvoirs de police du Maire et du droit pénal.

Temps complet – astreinte mensuelle – travail WE et soirées possibles.

Rémunération : statutaire + NBI + régime indemnitaire + prime de fin d'année.

Poste à pourvoir au 1er mai 2018

Candidatures (lettre manuscrite + CV + photo) à adresser avant le 15 février 2018.

Description du recruteur :

Pour postuler par courrier, merci de répondre à l'adresse suivante sous la référence :

M. le Maire, Cours de la République, BP. 1100, 11491 CASTELNAUDARY

veronique.souchaud@ville-castelnaudary.fr

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



Fédération Autonome Départementale de la Police Municipale

Hérault - Gard

FADPM 34-30 - B.P. 34 - 34401 LUNEL Cedex

☎/fax : 04.67.64.51.92 - fadpm3430@neuf.fr

Site Internet : <http://www.policemunicipale.org> & : fafpt34.wix.com/fadpm



POLICIERS MUNICIPAUX, GARDES CHAMPETRES et ASVP SI VOUS VOULEZ REJOINDRE ...

- un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les policiers municipaux, les gardes champêtres et les A.S.V.P.
- un syndicat puissant et important avec plus de 400 adhérents et 40 ans d'existence.
- une organisation dirigée par des agents en activité, proches de chez toi et à ton écoute.
- un syndicat qui informe. Grâce à la FADPM 34-30, tu obtiendras, à ton domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant ta profession mais aussi les diverses publications du syndicat et celles de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT).
- un syndicat qui défend au quotidien les intérêts de notre corporation, et individuellement les agents.

En adhérant à la FADPM 34-30, tu bénéficieras :

- également des conseils et aides concernant les problèmes professionnels.
- le cas échéant, d'une protection « défense des adhérents » en cas de difficultés (Mairie, Conseil de discipline, Tribunaux...), **après une année d'ancienneté.**
- de la possibilité de participer à la vie du syndicat et à l'élection des membres du Conseil d'Administration.
- également des avantages de l'Association des Retraités et des Œuvres Sociales (A.R.O.S) : cadeau naissance, mariage, festivités, revue annuelle et agenda ...
- également d'une représentativité nationale et reconnue dans les diverses instances (CAP, CT, Conseil de discipline, Conseil de discipline de recours), CNFPT (Conseil d'Administration, CNO, CRO), au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, mais surtout au sein de la Commission Consultative des Polices Municipales.

COMBIEN COÛTE L'ADHESION ANNUELLE A LA FADPM 34-30?

(66% de votre cotisation syndicale est déductible de vos impôts - article 199 quarter C du CIG)

Gardien, Garde Champêtre Principal, A.S.V.P	40 €
Brigadier, Garde Champêtre Chef	50 €
Chef de Police, Brigadier Chef Principal, Garde Champêtre Chef Principal	60 €
Chef de Service	75 €
Chef de Service principal de 2 ^{ème} classe	80 €
Chef de Service principal de 1 ^{ère} classe	85 €
Directeur	90 €
Directeur principal	95 €

Tarif couple : nous consulter – Paiement en plusieurs fois possible - Retraité AROS : 10 €

Tarifs 2018

COMMENT FAIRE POUR ADHERER ?

Envoyer ce coupon et le règlement à l'adresse suivante : FADPM 34-30 – BP 34 – 34401 LUNEL Cedex

- Je renouvelle mon adhésion à la FADPM 34-30¹ J'adhère à la FADPM 34-30¹

NOM :

PRENOM :

Adresse personnelle :

Code Postal :

VILLE :

Tél. personnel :

E-Mail personnel :

Grade :

Lieu de travail :

¹ cocher la case correspondante